PISCINE DE MON-REPOS REPONSES AUX POSTULATS DE M. BENOIT BIELER ET DE MME SOPHIE MICHAUD GIGON

Rapport-préavis N° 2012/37

Lausanne, le 16 août 2012

Madame la présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du rapport-préavis

Par ce rapport-préavis, la Municipalité répond au postulat de M. Benoît Biéler, demandant une extension des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos, la semaine et les week-ends, et à celui de Mme Sophie Michaud Gigon demandant une augmentation des possibilités d'entraînement de la section de water-polo du Lausanne Natation. Elle sollicite l'octroi d'un crédit budgétaire annuel et demande, pour 2013, un crédit spécial net de fonctionnement de 18'100 francs.

2. La piscine couverte de Mon-Repos

En 1964, le Conseil communal a adopté les conclusions d'un préavis relatif à la construction d'une piscine couverte sur le site de Mon-Repos¹. La nécessité de coordonner la réalisation de cette installation sportive avec celle du parking souterrain voisin ayant retardé le début des travaux, ce n'est qu'en 1972 qu'elle put être ouverte au public. A l'usage, l'exploitation de la piscine a dû être revue. Ainsi, en 1987, les volumes dévolus aux vestiaires et situés au niveau supérieur ont été réaménagés, afin d'y accueillir les arts martiaux. Dans le même temps, d'importants travaux d'isolation thermique ont été entrepris (façades et toiture)². Enfin, en 1997, l'ensemble des vitrages a été remplacé³.

Seule installation multi-bassins couverte de la région, la piscine de Mon-Repos met à disposition du public, des écoles et des clubs trois plans d'eau et une pataugeoire⁴. Les bassins ont une capacité d'accueil d'environ 120 personnes par heure, pour celui dit « nageurs », et d'environ 105 personnes par heure, pour le « nonnageurs ». Le bassin de plongeon n'était, à l'origine, pas destiné à accueillir des nageurs. Toutefois, au vu de la suroccupation du bassin « nageurs » et sous certaines conditions, il est mis à disposition du public.

Depuis son ouverture au public, en 1972, la piscine de Mon-Repos est devenue l'installation sportive lausannoise la plus fréquentée. De fait, alors qu'en 2011, il y a été enregistré, en 309 jours d'exploitation, 241'340 entrées (soit la meilleure saison depuis 20 ans), il n'y a jamais été recensé, durant les dix dernières années, moins de 210'000 entrées. Cependant, le nombre d'entrées fluctue considérablement tout au long de l'année. Ainsi, si, en août, la fréquentation est, logiquement, à son point le plus bas, avec 426 entrées/jour, celle-ci s'élève à 937 entrées/jour en mars, la moyenne annuelle se situant à 781 entrées/jour. Ces fluctuations se retrouvent également tout au long de la semaine, voire au quotidien, et ont des conséquences directes sur le confort des utilisateurs.

 $^{^1}$ Préavis N° 175, du 28 février 1964, Bulletin du Conseil communal (BCC) 1964, pp. 241 ss et 666 ss.

² Préavis N° 21, du 24 juin 1986, BCC 1986, tome II, pp. 428 ss et 457 ss.

³ Préavis N° 237, du 17 avril 1997, BCC 1997, tome I, pp. 436-442.

⁴ Un bassin « nageurs » (dimensions : 25m x 8m x 1,8m), un bassin « non-nageurs » (20m x 10m x 0,8-1,2m) et une fosse de plongeon (12m x 10,5m x 4m) équipée de deux plongeoirs à 1m et d'un plongeoir à 3m. Quant à la pataugeoire, ses dimensions sont de 3,5m sur 2,5m pour une profondeur de 0,3m.

3. Exploitation

La piscine de Mon-Repos est ouverte sept jours sur sept, plus de 300 jours par an (309 en 2011). Les périodes de fermeture (cinq jours en avril, sept semaines de juillet à août et cinq jours en décembre) sont nécessaires pour permettre la vidange complète et le nettoyage des bassins, opérations qui répondent à des exigences légales en matière sanitaire. La période de fermeture estivale est aussi utilisée pour octroyer les vacances et les reprises d'heures du personnel.

Heures d'ouverture

Durant les périodes d'exploitation, la piscine est ouverte au public, en semaine, du lundi au jeudi, de 08h30 à 21h45, le vendredi de 08h30 à 18h00. Durant les week-ends, les heures d'ouverture sont, le samedi, de 09h00 à 18h00 et, le dimanche, de 09h00 à 17h00. Les clubs, qui disposent, en exclusivité, les lundis soir de 20h30 à 21h45, du bassin « nageurs », dans le même temps que le public se voit, en contrepartie, octroyer un prix réduit pour l'usage du reste de la piscine, bénéficient de tous les bassins les vendredis de 18h00 à 22h00. Relevons que la piscine est utilisée, une quinzaine de fois par an, le samedi en fin de journée (de 18h00 à 20h00) pour la tenue de matches du championnat suisse de water-polo.

Personnel du Service des sports

Le personnel d'exploitation est composé de deux chefs d'équipe, sept employés d'établissement de bains (gardes-bains), quatre caissières (dont une responsable), trois maîtres-nageurs et deux lingères-nettoyeuses. Quatre auxiliaires (dont une gère le secrétariat) appuient les maîtres-nageurs et un auxiliaire (vingt-quatre heures par mois) apporte un soutien aux employés d'installations sportives. Du fait des horaires et périodes d'ouverture, le taux d'occupation du personnel peut varier très fortement (100 % pour les gardes-bains, 48,125 % pour certaines caissières⁵). Il importe de relever que la piscine de Mon-Repos est un lieu de travail difficile, en raison du confinement du site, de sa chaleur, de son humidité, du bruit et de sa suroccupation. La gestion du personnel demande beaucoup d'entregent et de doigté. Dans ce domaine, certaines mesures ont été prises dans le courant de 2010, qui ont permis une nette amélioration de la situation, en particulier de l'ambiance générale de travail. Il n'en demeure pas moins que les conditions de travail difficiles rendent les changements délicats et nécessitent qu'ils soient mûrement réfléchis.

Personnel extérieur à l'administration communale

La priorité étant donnée aux missions liées à la sécurité des baigneurs, une partie des travaux de nettoyage ne peut être assurée par le personnel de Mon-Repos et doit être confiée à une entreprise spécialisée dans ce domaine. Ces travaux, principalement la désinfection des douches et vestiaires, représentent 23 ½ heures par semaine et sont effectués avant l'ouverture de la piscine au public. Cela permet aux gardes-bains de s'entraîner, de réviser les protocoles d'intervention et de préparer le recyclage des brevets, conformément aux directives internes et aux dispositions légales en la matière.

4. Fréquentation

Les utilisateurs de la piscine de Mon-Repos se divisent en cinq catégories : le public (habitant ou non Lausanne), les enseignants et les élèves des écoles, les maîtres et les élèves de l'Ecole de natation de Mon-Repos, les membres du Lausanne Natation et le personnel de l'administration communale.

Le public

Le public représente environ 73 % des entrées en 2011. Il se compose d'adultes (42 % des entrées globales), d'enfants (12 %), d'étudiants et apprentis (12 %), de personnes au bénéfice d'une rente AVS ou AI (5 %) et de chômeurs (environ 1 %).

-

⁵ Soit 19, 25 heures par semaine.

Les enseignants et les élèves des écoles

Les enseignants et les élèves des écoles, publiques ou privées, lausannoises ou des communes environnantes, représentent annuellement 13 % des entrées. Relevons que si les écoles lausannoises bénéficient de la gratuité, les écoles privées, les écoles communales hors Lausanne, les gymnases cantonaux (y compris ceux situés à Lausanne) et l'Université se voient facturer les entrées.

Les maîtres et les élèves de l'Ecole de natation de Mon-Repos

Créée à l'occasion de l'ouverture de la piscine de Mon-Repos, l'école de natation dispense des cours de cinq, dix ou quinze leçons de vingt-cinq minutes. Les personnes intéressées peuvent choisir entre des cours privés, semi-privés (deux ou trois personnes) ou de groupe pour les enfants (six au maximum). En 2011, 3'591 heures d'enseignement ont été dispensées en faveur de 958 personnes (soit une augmentation de plus de 5 % par rapport à 2010). Depuis sa création, l'Ecole de natation a toujours connu le succès et, indéniablement, répond à un besoin.

Les membres du Lausanne Natation

Les pratiques de la natation, sous une forme sportive, de la natation synchronisée, du plongeon et du waterpolo sont, dans notre ville, regroupées au sein d'un seul club, le Lausanne Natation. Issu de la fusion, en 1972, du Cercle des nageurs de Lausanne (club créé en 1920) et du Léman natation (créé en 1928), le Lausanne Natation compte actuellement 800 membres et utilise, à l'exception de Bellerive-Plage et des piscines de quartier, l'ensemble des piscines lausannoises (à savoir celles de Mon-Repos, de Montchoisi, ainsi que des centres omnisports des Bergières, de Grand-Vennes et de la Vallée de la Jeunesse). Il représente, en 2011, un peu moins de 10 % des entrées décomptées à Mon-Repos.

Plus d'une centaine de membres forment la section de water-polo du Lausanne Natation. Méconnu dans notre pays, sport olympique, le water-polo, qui allie natation et jeu d'équipe, compte parmi les sports les plus exigeants en terme de condition physique. Il se pratique indifféremment dans une piscine ouverte ou couverte. Le Lausanne Natation évolue dans la ligue nationale « B » du championnat suisse et aligne une équipe dans les première et deuxième ligues, dans le championnat des moins de 17 ans et dans celui des moins de 15 ans. L'objectif de la section, en terme de formation, est de pouvoir disposer dans un avenir proche d'une équipe féminine et de l'inscrire dans le championnat national. Un important travail est également fait en faveur des jeunes. Les « besoins en eau » des « poloïstes » sont si grands qu'ils souhaient pouvoir disposer, durant des périodes à définir, du bassin « nageurs » de Mon-Repos pour leur seul usage.

Le personnel de l'administration communale

Outre le personnel du Service des sports, celui du Corps de police et celui du Service de protection et sauvetage (SPSL) doivent régulièrement s'entraîner et recycler différents brevets, en particulier en matière de sauvetage, et sont, à ce titre, de fréquents utilisateurs de Mon-Repos.

4.1 Fréquentation en semaine

En semaine, la répartition de l'usage des bassins est problématique. Dès l'ouverture, public et écoles se retrouvent en même temps à partager l'unique bassin de nage. Afin d'éviter au maximum les conflits entre utilisateurs, le bassin est divisé en sept lignes de nage (une pour l'école de natation, deux pour les écoles, deux pour le public, avec matériel, et deux pour le public, sans matériel). De plus, entre midi et 13h15, les écoles ne sont pas admises et le bassin est laissé entièrement au public. Toutefois, malgré ces aménagements, auxquels s'ajoute la mise à disposition, selon les circonstances, de la fosse de plongeon, la demande est telle, qu'à certaines périodes, principalement d'octobre à avril, il est difficile de nager à son rythme et on peut parler de suroccupation. Quant au Lausanne Natation, il partage le bassin de natation avec le public, en fin de journée et bénéficie de l'exclusivité de la piscine les vendredis, dès 18h00.

4.2 Fréquentation le week-end

En raison de l'absence des écoles, la situation est moins « tendue » les samedis et dimanches. Le samedi, la répartition des usagers est homogène durant toute la journée et l'on retrouve de nombreux utilisateurs de la semaine. Le samedi, la piscine ferme au public à 18h00, permettant ainsi la tenue de compétitions, en particulier de water-polo. Le dimanche, dès l'ouverture et jusque vers 10h30, les utilisateurs sont en majorité des sportifs, puis viennent les familles. La fréquentation est, toutefois, fortement dépendante de la météorologie et se caractérise par un public occasionnel, peu habitué à la piscine de Mon-Repos et à ses contraintes. La direction de la piscine constate, d'ailleurs, qu'un travail de prévention plus important qu'en semaine est alors de mise et que la clientèle doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des gardes-bains.

5. Attentes et alternatives

A un certain mécontentement du public, des écoles et du Lausanne Natation, dû à la suroccupation des bassins, s'ajoutent des demandes de plus en plus nombreuses de la part de ces mêmes utilisateurs, de pouvoir disposer de la piscine de façon exclusive certains jours ou durant certaines heures de la journée. Pour la direction de la piscine de Mon-Repos, concilier les attentes, parfois opposées, des utilisateurs avec les contraintes d'exploitation (humaines et techniques) est difficile. Clairement dit, les limites de Mon-Repos sont atteintes. Consciente de la situation et désireuse d'y remédier dans toute la mesure du possible, la direction de la piscine de Mon-Repos a étudié un certain nombre de mesures, allant de la mise à disposition des nageurs d'une partie de la fosse de plongeon, à de nouveaux horaires d'ouverture.

5.1 Horaires provisoires – Période d'essai

A première vue, l'extension des heures d'ouverture semble permettre un certain désengorgement de Mon-Repos : ouverture avancée en semaine, fermeture retardée le dimanche signifient plus de possibilités pour les utilisateurs. C'est pourquoi, la Municipalité a voulu tenter l'expérience et a accepté que les horaires d'ouverture de la piscine couverte de Mon-Repos soient modifiés en conséquence durant une période donnée. Cet essai a eu lieu du 10 mai au 30 juin et du 24 août au 23 décembre 2011. Les horaires retenus, basés sur des propositions faites par M. B. Biéler dans son postulat, portaient sur une ouverture, deux fois par semaine, le mardi et le jeudi, à 07h00, au lieu de 08h30, et sur une fermeture repoussée de 17h00 à 19h00, le dimanche.

5.2. Horaires provisoires – Résultats

5.2.1. Utilisateurs concernés

L'ouverture à 07h00, les mardis et les jeudis, a concerné majoritairement des sportifs, nageurs hors clubs s'entraînant sur de longues distances à un rythme particulier (triathlètes, par exemple). Les résultats, en terme de fréquentation, ont été supérieurs aux prévisions. En moyenne, la fréquentation, les mardis, s'est élevée à 61 personnes et à 60 les jeudis. Toutefois, si cette mesure a répondu à l'attente d'un certain public, elle n'a pu et ne peut empêcher, en semaine, que ce soit le matin ou l'après-midi, la présence simultanée des écoles, du public et de l'Ecole de natation. Or, c'est cette « collision » entre utilisateurs qui est la cause de la suroccupation de Mon-Repos.

La prolongation de l'ouverture au public le dimanche, dont le succès dépendait avant tout des conditions météorologiques et des mois concernés, devait attirer principalement des familles avec de jeunes enfants. Relevons que, statistiquement, le nombre des entrées du dimanche est inférieur d'un tiers à celui des entrées de la semaine. Durant la période d'essai, sur 27'299 entrées enregistrées le dimanche, 1'524 l'ont été après 16h30. Cependant, elles étaient majoritairement celles de familles, qui, sans cette possibilité, ne seraient pas venues à Mon-Repos.

5.2.2. Conséquences sur l'exploitation de la piscine

Une ouverture avancée, même si cela ne se produit que deux fois par semaine, et une fermeture retardée, du lundi au vendredi et le dimanche, ont, immanquablement, eu des conséquences sur les travaux d'entretien et les horaires du personnel.

Travaux d'entretien

Les mardis et jeudis, le nettoyage du hall d'entrée, des escaliers de ce même hall, ainsi que des WC publics ont dû être effectués de 05h30 à 06h30, au lieu de 07h00 à 08h00. En raison des taux d'occupation du personnel concerné (nettoyeuses/lingères) et de la nécessité de pouvoir en disposer en journée, afin d'assurer le nettoyage et l'entretien réguliers des vestiaires et toilettes, les travaux précédant l'ouverture ont été confiés à une entreprise spécialisée. Il en a été de même du nettoyage et de la désinfection des surfaces et plages des bassins. En effet, quand bien même ce travail est inscrit dans le cahier des charges des gardes-bains, il s'est avéré économiquement plus rentable de confier cette tâche à une entreprise spécialisée, que de modifier les horaires de travail du personnel de surveillance et de devoir, de ce fait, engager une personne supplémentaire.

La prolongation de l'ouverture en semaine et le dimanche n'a eu aucune conséquence sur l'entretien de la piscine. Les travaux nécessaires ont été assurés par le personnel. Cependant, il est clairement apparu, qu'une telle mesure nécessiterait, si elle devait être appliquée définitivement, une adaptation des horaires du personnel de nettoyage, voire une augmentation des prestations de la société mandatée.

Personnel de caisse

La mise en service, dans l'ensemble des piscines lausannoises, d'un système de contrôle d'accès et de distribution automatique des titres d'entrée n'étant prévue qu'en 2013⁶, l'accueil du public, les mardis et les jeudis, a nécessité la présence de personnel à la caisse, dès 06h45. Durant la première phase d'essai, la modification des horaires des caissières, entraînant un accroissement de leur taux d'occupation, ne s'est pas avérée concluante. Une surcharge de travail et des tensions au sein de l'équipe de caisse ont été constatées. Le report, en début d'après-midi, des opérations administratives liées à la caisse, effectuées habituellement de 07h30 à 08h30, en constituait l'une des raisons. La solution, permettant le maintien des taux d'occupation du personnel, ne modifiant ni la planification des horaires de travail, ni l'exécution des différentes tâches, a consisté, durant la seconde phase d'essai, à faire appel à une société extérieure. Un agent a ainsi été de service, les mardis et les jeudis, de 06h45 à 08h30.

Le dimanche, l'augmentation du temps de travail du personnel de caisse correspondait à 8 heures par mois et a pu être absorbée par ledit personnel.

Employés d'établissement de bains (gardes-bains) et nettoyeuses/lingères

Durant la période d'essai, en confiant certains travaux de nettoyage à une société spécialisée, la planification actuelle des heures de travail des gardes-bains a pu être maintenue. Par contre, la prolongation de l'ouverture au public le dimanche a nécessité la présence de gardes-bains pour assurer la surveillance des bassins et celle des nettoyeuses/lingères pour veiller à l'hygiène générale. Cela a eu pour conséquence une augmentation des heures supplémentaires accomplies par ces personnes.

Chefs d'équipe

Si, en semaine, les nouveaux horaires n'ont pas ou très peu eu d'incidence sur les conditions de travail des chefs d'équipe, il n'en a pas été de même pour les dimanches. Actuellement, ce jour-là, les deux chefs d'équipe sont de service à tour de rôle. L'extension des heures d'ouverture jusqu'à 19h00 a nécessité un réaménagement des horaires de travail de ces collaborateurs (qui sont sur place dès 07h30), réaménagement

⁶ La mise en place d'un système de contrôle d'accès commun à l'ensemble des piscines lausannoises et compatible avec ceux des piscines de la région a été annoncée dans le rapport-préavis N° 2009/67, du 16 décembre 2009, « Bellerive-Plage (...) », BCC 2009-2010, tome II, pp. 460-485.

qui a impliqué, afin d'assurer tout au long de la journée la présence de cadres, la création, par promotion interne, de deux postes de « 1^{er} employé d'établissement de bains ».

5.2.3. Incidences sur le budget

La période d'essai a permis de calculer l'incidence sur le budget de fonctionnement du Service des sports d'une ouverture avancée, deux fois par semaine, et d'une fermeture retardée le dimanche de la piscine de Mon-Repos. L'augmentation des charges de personnel, due aux hausses de salaire, liées aux modifications des taux de travail, ainsi que la hausse des postes comptables relatifs aux produits d'entretien (désinfection et nettoyage), aux fournitures de fluides énergétiques, à l'entretien de biens immobiliers (société de nettoyage) et aux prestations de tiers (société de surveillance) représentent une charge supplémentaire annuelle de 51'000 francs, qui se décompose comme il suit :

Traitements ⁷			
 Caissières 	+	Fr.	4'000
 Employés d'établissement de bains (gardes-bains) 	+	Fr.	21'000
 Nettoyeuses-lingères 	+	Fr.	3'600
Entretien de biens immobiliers et prestations fournies par des tiers			
 Société de nettoyage 	+	Fr.	11'200
 Société de surveillance 	+	Fr.	11'200
Total	+	Fr.	51'000

Quant aux recettes, sur la base des entrées comptabilisées durant la période d'essai, elles sont estimées à une dizaine de milliers de francs. La faiblesse de ce montant s'explique par le fait que l'ouverture avancée les mardis et jeudis concerne avant tout des personnes au bénéfice d'un abonnement. Les dimanches, la fréquentation de la piscine de Mon-Repos est fortement tributaire des conditions météorologiques.

5.3 Water-polo – Extension des possibilités d'entraînement

Répondre aux attentes du Lausanne Natation et augmenter les possibilités d'entraînement de sa section water-polo passe, obligatoirement, par une mise à disposition exclusive du bassin « nageurs ». Cela n'est possible qu'en prolongeant, au seul bénéfice du club, les horaires d'ouverture de la piscine. La prolongation de l'ouverture de la piscine en faveur du Lausanne Natation ne nécessite la présence de personnel du Service des sports que pour s'assurer du départ des utilisateurs et fermer la piscine et non pour accomplir des tâches de garde-bains (la responsabilité de la surveillance des bassins peut être déléguée au Lausanne Natation, dont les membres sont aptes à l'assumer). De ce fait, pour éviter de faire appel à du personnel communal supplémentaire, la vérification du départ des utilisateurs et la fermeture des installations peuvent être confiées à une société spécialisée dans le domaine de la surveillance. Le coût de cette prestation s'élève à 11'200 francs par an.

6. Déterminations de la Municipalité

6.1 Ouvertures avancées en semaine, fermeture retardée le dimanche

Le problème de la suroccupation des bassins de la piscine de Mon-Repos se trouve dans la gestion, en semaine, du flux des utilisateurs entre 09h00 et 17h30. L'ouverture avancée de la piscine les mardis et les jeudis et la fermeture retardée les dimanches, si elles répondent aux attentes d'une certaine partie de la clientèle, ne permettent pas, loin s'en faut, de désengorger les bassins. Seule la création de nouvelles lignes d'eau permettrait d'apporter une solution définitive à ce problème. L'ouverture avancée de la piscine, même si ce n'est que deux fois par semaine, a un coût et a de fortes répercussions sur l'entier de la gestion de

Les cotisations aux assurances sociales et à la caisse de pensions, ainsi que les « autres charges de personnel » sont comprises dans les montants indiqués sous « Traitements ».

l'installation. Ce coût et ces répercussions sont, la période d'essai l'a démontré, disproportionnés par rapport aux résultats constatés et escomptés (dans le postulat Biéler). C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de ne pas aller au-delà de la période d'essai et de renoncer à mettre en place un nouvel horaire comprenant une ouverture avancée deux fois par semaine. La fermeture retardée le dimanche, si elle ne constitue pas une réponse au problème de l'engorgement des bassins, permet d'accueillir une clientèle qui, autrement, ne fréquenterait pas la piscine de Mon-Repos. Elle répond également aux attentes de nombreuses familles. C'est pourquoi, bien que le coût annuel de cette mesure s'élève à 20'000 francs, la Municipalité a décidé qu'elle serait, sous réserve de l'octroi, par votre Conseil, du financement nécessaire, appliquée dès janvier 2013.

6.2 Extension des horaires d'ouverture en faveur du water-polo

La pratique du water-polo nécessite un entraînement régulier alliant technique et nage. Relevant les efforts fournis et les résultats obtenus par le Lausanne Natation, la Municipalité estime fondé un accroissement de son aide à ce club. C'est pourquoi, elle est favorable à une extension des horaires d'ouverture de la piscine, et disposée à mettre, chaque soir, du lundi au vendredi, les différents bassins de Mon-Repos à la disposition exclusive du Lausanne Natation. De son côté, le club, appréciant les efforts déployés par la Ville en faveur du water-polo et conscient du fait que l'extension des horaires d'ouverture de Mon-Repos correspond à une forme de subventionnement de ses activités, a décidé de contribuer au financement de cette prestation à hauteur de 5'600 francs. L'opération étant ainsi économiquement acceptable, la Municipalité a décidé qu'elle serait, sous réserve de l'octroi, par votre Conseil, du financement nécessaire, mise en œuvre à partir de janvier 2013.

6.3 Nouveaux horaires de la piscine de Mon-Repos

Au vu de ce qui précède, et toujours sous réserve de l'octroi, par votre Conseil, du financement nécessaire, les horaires de la piscine couverte de Mon-Repos, seront, dès janvier 2013, les suivants :

		Public		Lausanne Natation		
	Ouverture	Sortie des bassins	Fermeture	Sortie des bassins	Fermeture	
Lundi	08h30	21h15	21h45	23h00	23h30	
Mardi	08h30	21h15	21h45	23h00	23h30	
Mercredi	08h30	21h15	21h45	23h00	23h30	
Jeudi	08h30	21h15	21h45	23h00	23h30	
Vendredi	08h30	17h30	18h00	23h00	23h30	
Samedi	09h00	17h30	18h00	_	_	
Dimanche	09h00	18h30	19h00	_	_	

7. Aspects financiers

7.1 Conséquences financières

7.1.1 Ouverture prolongée les dimanches

Le coût de l'ouverture de la piscine les dimanches de 09h00 à 19h00 (actuellement de 09h00 à 17h00) comprend l'accroissement du temps de travail d'une partie du personnel et une augmentation des prestations de la société de nettoyage mandatée, soit, sur la base de la période d'essai de mai à décembre 2011, un montant annuel de 20'000 francs. Ce montant ne pouvant être compensé par le budget de fonctionnement du Service des sports, un crédit annuel de même valeur sera demandé. Cependant, cette nouvelle offre faite à la clientèle de Mon-Repos devrait générer des revenus de l'ordre de 7'500 francs par an. Le montant net à la charge de la Ville de Lausanne devrait ascender à 12'500 francs.

7.1.2 Mesure en faveur du Lausanne Natation

Comme indiqué précédemment, la prolongation de l'ouverture de la piscine en faveur du Lausanne Natation ne nécessiterait la présence de personnel du Service des sports que pour s'assurer du départ des utilisateurs et fermer la piscine et non pour accomplir des tâches de garde-bains (la responsabilité de la surveillance des bassins peut être déléguée au Lausanne Natation, dont les membres sont aptes à l'assumer). De ce fait, pour éviter de faire appel à du personnel communal supplémentaire, la vérification du départ des utilisateurs et la fermeture des installations peuvent être confiées à une société spécialisée dans le domaine de la surveillance. Le coût de cette prestation s'élève, sur la base des devis reçus, à 11'200 francs par an. Du fait de la décision du Lausanne Natation de participer annuellement à hauteur de 50 % du coût de la prestation, le montant net à charge de la Ville de Lausanne sera de 5'600 francs. Le montant de 11'200 francs sera porté annuellement en augmentation du budget du Service des sports, à charge pour celui-ci de facturer la part due par le club.

7.1.3 Crédit spécial de fonctionnement

Compte tenu du fait qu'aucun montant n'a été inscrit, par anticipation, au budget de 2013, pour couvrir l'ouverture prolongée de la piscine de Mon-Repos les dimanches et la prestation en faveur du Lausanne Natation, un crédit spécial de fonctionnement, équivalent au crédit annuel, soit 31'200 francs, doit être demandé pour l'année 2013. Des revenus supplémentaires, équivalents à ceux estimés, soit 13'100 francs, doivent également être pris en considération et inscrits audit budget 2013. De ce fait, le crédit spécial net de fonctionnement s'élève à 18'100 francs.

8. Incidences sur le budget

8.1. Conséquences sur le budget d'investissement

Les mesures approuvées et présentées par la Municipalité dans ce rapport-préavis n'auront aucune conséquence sur le budget d'investissement.

8.2 Conséquences sur le budget de fonctionnement

8.2.1 Charges d'exploitation

Compte tenu des éléments présentés au chapitre 7, les impacts financiers attendus durant la période 2013 à 2017 sont les suivants :

	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	17.0	17.0	17.0	17.0	17.0	85.0
Charges d'exploitation	14.2	14.2	14.2	14.2	14.2	71.0
Total charges suppl.	31.2	31.2	31.2	31.2	31.2	156.0
Diminution de charges	5.6	5.6	5.6	5.6	5.6	28.0
Revenus	7.5	7.5	7.5	7.5	7.5	37.5
Total net	18.1	18.1	18.1	18.1	18.1	90.5

Les charges d'exploitation prennent en compte l'engagement d'une société de surveillance pour la fermeture de la piscine en semaine et l'augmentation des prestations de la société de nettoyage.

La participation financière du Lausanne Natation vient en diminution des charges.

Les revenus sont basés sur une extrapolation des résultats de la période d'essai (de mai à décembre 2011).

Rappelons que les revenus effectifs des piscines, qu'elles soient couvertes ou de plein air, sont tributaires des conditions météorologiques et peuvent ainsi varier fortement d'une année à l'autre.

9. Postulat de M. Benoît Biéler

Le postulat de M. Benoît Biéler, intitulé « Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos » a été déposé le 27 avril 2010 ⁸ et a été directement renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, le 1^{er} juin de la même année⁹.

Rappel du postulat

Dans son postulat, M. Biéler, constatant que le rapport-préavis N° 2009/65, du 16 décembre 2009, « Piscines des centres omnisports. Réponse au postulat de M. Marc-Olivier Buffat »¹⁰ ne répondait pas au problème de la suroccupation de la piscine de Mon-Repos, demande à la Municipalité de Lausanne d'étendre les heures d'ouverture de ladite piscine en étudiant plusieurs variantes. Au nombre de trois, ces variantes sont a) une ouverture à 07h00 au lieu de 08h30, deux fois par semaine, b) une ouverture à 07h00, au lieu de 08h30, du lundi au vendredi et c) une ouverture le dimanche jusqu'à 19h00, au lieu de 17h00.

Réponse de la Municipalité

Il serait illusoire de croire qu'une ouverture avancée de la piscine de Mon-Repos, que ce soit deux fois ou cinq fois par semaine, suffise à la désengorger. Comme nous l'avons exposé tout au long de ce rapport-préavis, la majorité des utilisateurs viennent en semaine, entre 09h00 et 17h30, et seule la mise à disposition de nouvelles lignes d'eau permettra de résoudre le problème de la suroccupation de cette installation sportive. De plus, l'ouverture avancée de la piscine de Mon-Repos ne répondrait qu'aux attentes d'une minorité et son coût, 51'000 francs par an pour deux matins par semaine ou 97'000 francs par an pour cinq matins par semaine, serait disproportionné par rapport aux résultats escomptés. C'est pourquoi, la Municipalité a décidé de ne pas modifier en ce sens les horaires de Mon-Repos. Par contre, elle a admis que la demande de prolongation de l'ouverture de la piscine les dimanches, malgré son coût, répondait aux attentes de la clientèle et améliorait l'offre faite à la population. Dès janvier 2013, l'horaire d'ouverture de Mon-Repos sera modifié en conséquence.

10. Postulat de Mme Sophie Michaud Gigon

Le postulat de Mme Sophie Michaud Gigon, intitulé « Water-polo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau. », a été déposé le 23 novembre 2010¹¹ et a été renvoyé directement à la Municipalité pour étude et rapport le 18 janvier 2011¹².

Rappel du postulat

Dans son postulat, Mme Michaud Gigon estime que les horaires actuels de la piscine couverte de Mon-Repos empêchent les équipes de water-polo du Lausanne Natation de progresser et de disposer d'une relève. Elle demande, en conséquence, l'étude d'une extension des possibilités d'entraînement de ce club, en particulier en étendant les heures d'ouverture vespérale de la piscine.

⁸ BCC 2009-2010, tome II, p. 531.

⁹ BCC 2009-2010, tome II, p. 751.

¹⁰Conclusion adoptée par votre Conseil dans sa séance du 9 novembre 2010, BCC 2010-2011, tome I, pp. 356-363.

¹¹BCC 2010-2011, tome I, p. 427.

¹²BCC 2010-2011, tome II, pp. 76-78.

Réponse de la Municipalité

Depuis des années, la Municipalité, au travers de son Service des sports, soutient tant le water-polo que le Lausanne Natation dans son ensemble. La mise à sa disposition, en exclusivité, chaque soir de la semaine, des bassins de la piscine de Mon-Repos, s'inscrit dans cette politique de soutien. Elle répond, non seulement au postulat de Mme Michaud Gigon, mais aussi aux attentes du Lausanne Natation. Ce dernier, en acceptant de participer financièrement au coût de la prestation qui lui est fournie, démontre sa solidarité et sa compréhension de la situation. Cependant, tant pour la section de water-polo, que pour l'ensemble du Lausanne Natation, le remède à apporter au manque de surfaces d'eau consiste en la création d'infrastructures spécifiques, comme celles prévues dans le cadre du projet « Métamorphose ».

11. Nécessité d'une piscine olympique couverte

Comme indiqué précédemment, la réponse définitive au problème du manque de lignes d'eau et à la suroccupation, à certaines heures, de Mon-Repos passe par la construction d'une nouvelle piscine couverte. La création de cette piscine, comprenant un bassin de 50 m x 25 m, un bassin pour non-nageurs, une fosse de plongeon et un bassin supplémentaire de 30 m x 25 m pour l'enseignement de la natation et la pratique de certaines disciplines (water-polo, natation synchronisée), est l'un des objectifs majeurs que s'est fixés la Municipalité. Présentée de façon détaillée dans le rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007¹³, cette installation sportive résoudra les problèmes exposés tout au long de ce rapport-préavis, tout en répondant, aussi, aux besoins de la région lausannoise et des hautes écoles.

12. Conclusions

Vu ce qui précède, nous vous prions, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2012/37 de la Municipalité, du 16 août 2012 ; ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ; considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité, pour l'exercice 2013, afin de permettre la mise en œuvre des éléments des réponses aux postulats de M. Benoît Biéler et de Mme Sophie Michaud Gigon, un crédit spécial net de fonctionnement de 18'100 francs, à répartir comme suit :

2101.301 Traitements	Fr. 13'400
2101.303 Cotisations aux assurances sociales	Fr. 1'100
2101.304 Cotisations à la caisse de pensions	Fr. 2'500
2101.314 Entretien de biens immobiliers	Fr. 3'000
2101.318 Autres prestations de tiers	Fr. 11'200
2101.434 Redevances et prestations facturées	Fr. 13'100

¹³ « Projet Métamorphose (...) », rapport-préavis N° 2007/19, du 5 avril 2007, BCC 2007-2008, tome I, pp. 297-360.

2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoît Biéler : « Pour une extension raisonnable des heures d'ouverture de la piscine de Mon-Repos » ;

3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Sophie Michaud Gigon : « Water-polo à Lausanne : une discipline olympique qui a besoin d'eau ».

Au nom de la Municipalité :

Le syndic : Daniel Brélaz

Le secrétaire : *Christian Zutter*